AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-6-66

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL **15 F**

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 69 de juin 1966 - 8 juin 1966

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT - MILDIOU - TORDEUSES DE LA GRAPPE - Les indications du bulletin du 26 mai restent valables.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - Malgré la sécheresse, l'abondance des taches et la croissance continue de la végétation nécessitentle maintien de la protection (traitements tous les 12 jours, ou moins en cas de forte pluie) dans les seules plantations où des taches sont actuellement visibles.

CARPOCAPSE (pommes, poires) - Un traitement (le 1er ou le 2ème suivant les régions) devra être appliqué aux dates suivantes:

	entre le 12 et le 15 juin	entre le 15 et le 18 juin
AIN	42, 43, 44, 45, 52	40, 41, 47, 51
ARDECHE	151	néant
DROME	135, 136	123, 129
ISERE	104, 105, 110	102, 107, 108, 111, 115, 119,120
LOIRE	5, 13, 14, 25	3, 4, 9, 11
RHONE	23, 25, 29, 31, 35, 36, 37	11, 21, 22, 33
SAVOIE	81, 85, 87, 89	82, 88
HTE SAVOIE	néant	61, 68, 69

D'autre part les traitements insecticides doivent toujours être renouvelés dès après une forte pluie.

Dans les autres régions, attendre un avis ultérieur.

MINEUSE ELARGIE DES FEUILLES DU POMMIER (stigmella malella) - Dans le foyer de pullulation des Monts d'Or lyonnais, un premier traitement contre la 2ème génération est nécessaire dès réception, le second vol étant extrêmement abondant.

INFORMATIONS

MOUCHE DES CERISES - Le traitement peut encore être effectué dans les régions les plus tardives.

OIDIUM DU POMMIER ET DU PECHER - Nous rappelons que les périodes d'été chaudes, calmes et peu arrosées sont favorables à ces maladies. Il convient donc de maintenir la protection tant que ces conditions sont réalisées.

PSYLLES DU POIRIER - La pullulation de cet insecte étant quasi générale, on devra: soit lui appliquer un traitement spécial si aucun autre traitement insecticide ne se présente dans l'immédiat, soit appliquer au carpocapse un produit également efficace contre pucerons et psylles.

P 444

POU DE SAN JOSE (zones contaminée et de protection) - Un premier traitement devra être appliqué entre le 15 et le 20 juin. Il sera renouvelé environ 10 jours plus tard.

COCHENILLE DU MURIER (sur pêcher principalement) - Le traitement conseillé par le bulletin précédent devra être renouvelé dès réception dans les vergers où cet insecte s'est à nouveau implanté.

Contre ces deux cochenilles on utilisera un produit à base d'ester phosphorique du type oléoparathion.

INFORMATIONS

PETITS FRUITS

SESIE DU GROSEILLIER - Les plus fortes contaminations sont à attendre dans les prochains jours. Un traitement devra être appliqué dès réception dans les limites d'utilisation des produits à l'approche de la récolte.

OIDIUM DU CASSISSIER - Dans les régions froides de la Circonscription (Hte Savoie en particulier), appliquer dès que possible un traitement au soufre ou au Karathane contre cette maladie qui tend à s'étendre cette année.

ROUILLE et ANTHRACNOSE DU FRAMBOISIER - Ces deux maladies peuvent actuellement être combattues simultanément par les produits cupriques.

CULTURES DIVERSES

CECIDOMYIE DES FLEURS SUR LUZERNE PORTE-GRAINES - Un premier traitement devra être appliqué dès réception, dans le bassin de Montélimar, autour du 15 juin dans le bassin de la Drôme, dans la mesure toutefois où des fleurs seront alors au stade sensible: fleur encore fermée et coloration violette non apparente.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Aucun renouvellement ni extension du premier traitement n'est actuellement nécessaire du fait de la sécheresse prolongée.

DORYPHORE - Ce ravageur doit actuellement être surveillé étroitement, des éclosions massives de larves étant en cours dans de nombreuses régions.

INFORMATIONS MARAICHERES

DESHERBAGE DES POIREAUX REPIQUES - 15 jours à 3 semaines après le repiquage dès la levée des mauvaises herbes, on peut utiliser un herbicide à base de Chloroxuron 2kg500 de m.a. /ha, de Linuron 0kg500 de m.a./ha. Les associations Chlorprophame + Diuron ou Linuron + Monolinuron seront utilisées aux doses indiquées par le fabricant.

DESHERBAGE DES CELERIS REPIQUES - quelques jours après le repiquage à l'émergence des mauvaises herbes on peut utiliser le Chloroxuron 3kg500 m.a./ha, le Chlorprophame 3kg m.a./ha, le Linuron 0kg750 m.a./ha, la Monalide 8kg m.a./ha. L'association Linuron + Monolinuron sera utilisée à la dose conseillée par le fabricant.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

L'Agent technique chargé des informations maraîchères
G.FERAND